

---

Tarifs 2020 à charge des résidents et financement résiduel des soins  
dans les EMS et les Divisions C d'hôpitaux

---

---

FONDATION EMS LA VENOGÉ  
Site VENOGÉ PENTHALAZ EMS

---

No UA: 256

No CCAVS: 07101

Nombre de lits

Lits C: 37

**Prix journalier à la charge du résident pour l'année 2020**

Les différents fonds sont compris dans le tarif SOHO pour un total de Frs. 5.25. La participation au coût des soins du résident hébergé en lit C fixée par le Conseil d'Etat est de **Frs. 23.00** pour tous les niveaux de soins (sous réserve de la décision du Grand Conseil et du Conseil d'Etat). Ce montant est facturé par l'établissement en plus du total ci-dessous.

**Lits C (avec arrondis bancaires):**

*Base tarifaire SOHO T2019V03a 05.12.2018*

Entretien immobilier

Investissement mobilier

Frs. 157.65

Frs. 8.30

Frs. 3.50

**Montant total facturé au résident C**

**Frs.**

**169.45**

**Engagement**

La direction s'engage à respecter la convention collective de travail du secteur sanitaire parapublic vaudois (CCT San) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Élément extraordinaire 2020**

Pour assurer le financement des effets financiers du protocole d'accord concernant la bascule des salaires de la Convention collective de travail du secteur sanitaire parapublic vaudois (CCT San) dans la grille salariale de la Convention collective de travail du personnel de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud Valais (CCT HRC), les institutions **sont autorisées à titre exceptionnel** à utiliser un montant journalier de Frs. 0.75 du fonds de gestion. Les directives concernant les traitements comptables relatifs à cette mesure exceptionnelle vous seront communiquées ultérieurement.

Timbre et signature de la Directrice / du Directeur ou d'une personne autorisée :

Nom du signataire : .....

---

**Document à retourner dûment signé à la DGCS avant le 20 décembre  
2019 par courriel en format .pdf uniquement à l'adresse soho@vd.ch**

---